

## 279190 - Il désire connaître les hadiths dont la mémorisation nous a été recommandée par le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui)

---

### question

Ecrivez-moi les hadiths dans lesquels le Messenger (Bénédition et salut soient sur lui) nous a demandé d'en mémoriser le contenu.

### la réponse favorite

La Sunna est une des principales sources de la législation (musulmane). Le Coran a ordonné l'acceptation de tout l'apport du Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) en ces termes: « **Prenez ce que le Messenger vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en** »(Coran,59:7) C'est pourquoi on nous exhorte à mémoriser autant que faire se peut le contenu de la Sunna sans privilégier un hadith par rapport à un autre.

Zayd ibn Thabit a déclaré avoir entendu le Messenger d'Allah (Bénédition et salut soient sur lui) dire: « **Puisse Allah éclairer tout homme qui, après avoir entendu de nous un hadith, le mémorise de manière à pouvoir le transmettre à d'autres. Car il arrive que celui qui reçoit un savoir le transmette à un autre qui en sait plus que lui. Il est possible que le transmetteur du savoir ne le maîtrise pas (assez).** »(Rapporté par at-Tirmidhi,2656). Ce dernier dit: « Le présent chapitre est traité dans des hadiths reçus d'Abdoullah ibn Massoud, de Mouadh ibn Djabal, de Djoubayr ibn Mout'im, d'Abou Dardaa et d'Anas. Celui de Zayd est bon. Il est rapporté par Abou Dawoud,3660). Al-Albani l'a jugé authentique dans Sahih sunna at-Tirmidhi.

Il est bien connu que l'importance de ce qui est appris par coeur dépend de son contenu et que le musulman doit mettre l'accent dans la mesure du possible sur la compréhension et la mémorisation de ce qui explique les devoirs et les interdits. Ensuite viennent les traditions qui expliquent les choses recommandées et les choses réprouvées.

Cher frère,

Voilà pourquoi on conseille au musulman de se focaliser sur l'apprentissage des hadith qui contiennent des dispositions nécessaires comme les hadiths qui traitent de la purification, de la prière, du jeûne, et de la zakat pour celui qu'elle concerne puis du pèlerinage, etc.

Font partie des ouvrages les plus utiles aux débutants *umdatoul ahkaam* par al-Hafez Abdoul Ghani al-Maqdissi suivi de *Boulough al-Maraam* d'al-hafez Ibn Hadjar.

Il convient encore de connaître les sunnas vérifiées qui portent sur les mœurs et règles de conduite. Figurent parmi les ouvrages les plus utiles dans ce domaine: *al-adab al-moufrad* d'al-imam al-Boukhari et le très utile *Riyadh as-saalihiin* d'an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)

Si le débutant pouvait commencer par la mémorisation de *al-arbaiina an-nawawiyya* avant de passer à son appendice rédigé par al-Hafez ibn Radjab (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde), ce serait bien et très utile, s'il plaît à Allah.

Il est bon de mémoriser les termes de tels hadith mais en cas de difficulté on peut se contenter d'en comprendre le sens. Leurs commentaires sont disponibles -Allah Très-haut soit loué- et l'on peut y accéder grâce au réseau Internet

Il existe des hadith dont les termes sont à apprendre par le musulman sans aucune modification. Il s'agit des invocations et des formules de dhikr. D'après al-Baraa ibn Azib, le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit: «Quand tu veux te coucher, fais tes ablutions comme tu les fais pour la prière puis couche-toi sur ton côté droit puis dis: **« Seigneur, je me sou mets à Toi. Je Te sou mets entièrement mes affaires et m'appuie sur Toi par désir et par crainte. Point de refuge sûr si ce n'est auprès de Toi. Seigneur, je crois au livre que Tu as ré vélé et à Ton prophète que Tu as envoyé. »** Si tu meurs au cours de la nuit, tu le seras avec ta nature (initiale comme à ta naissance donc sans péchés) Que cela soit tes tout derniers mots. » Je les ai rapportés, dit al-Baraa, devant le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) et quand j'en suis arrivé à Seigneur, je crois au livre que Tu as ré vélé et à Ton prophète que Tu as envoyé, j'ai dit à Ton envoyé (à la place de Ton prophète) et il a dit: non à Ton prophète que Tu as envoyé (Rapporté par al-Bokhari, 247 et par Mouslim, 2710).

Al-Hafez ibn Hadjar (Puisse Allah Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit: la meilleure explication donnée à son refus de substituer envoyé à prophète est que les termes utilisés dans les dhikr sont à recevoir tels quels car ils véhiculent des secrets que le raisonnement par analogie ne permet pas de percer. Aussi faut-il maintenir les termes tels que reçus. »Extrait de Fateh al-Bari (11/112). Figure parmi les plus célèbres et les plus utiles ouvrages relevant de ce domaine al-adhkaar de l'imam an-Nawawi (Puisse Allah Très-haut lui accorder Sa miséricorde). Voilà comment s'intéresser aux hadith du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui).

Allah le sait mieux.